

Programme d'éducation chez les fonctionnaires

Le Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal vient de faire connaître les initiatives que prendra le syndicat en matière d'éducation pour l'année 1955-1956.

Au cours d'une conférence de presse aux locaux du Syndicat, Place Jacques-Cartier, M. René Constant, a déclaré que si le syndicat veut protéger et améliorer la situation matérielle de ses membres par la convention collective, il encourage aussi la promotion morale, culturelle et sociale de tous ses membres non seulement sur le plan syndical mais aussi sur le plan professionnel.

Voici les grandes lignes de ce programme d'éducation:

1. Un cours d'initiation à l'administration municipale, organisé par l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal, avec la coopération du syndicat des fonctionnaires, qui débutera en janvier prochain, après avoir été élaboré de concert par l'Extension et des représentants du service d'éducation du syndicat;

Ce cours commencera le 3 janvier à l'École Polytechnique de Montréal, à 7.30 p.m. Le premier conférencier sera M. Lucien Héty, directeur des services municipaux.

2. un premier atelier de perfectionnement syndical, dont la séance inaugurale a groupé 150 personnes, il y a trois semaines, et qui poursuit maintenant avec un contingent régulier de quelque 50 participants, — chiffre exceptionnel pour un seul syndicat;

3. l'organisation, pour une seconde année, de rencontres syndicales sur le plan du service municipal; commencée en octobre, la série se poursuivra jusqu'au prin-

temps 1956: onze rencontres de ce genre sont prévues;

4. L'utilisation de l'assemblée générale comme instrument d'éducation syndicale, par la mise en valeur de la participation de tous à des décisions qui intéressent la vie du syndicat;

5. publication, selon le besoin, d'un bulletin d'information qui rejoint tous les membres avec la rapidité du quotidien; déjà l'expérience s'est avérée concluante;

6. organisation de sessions d'études spéciales pour les dirigeants du mouvement, afin de leur permettre de se familiariser davantage avec les divers problèmes de leur syndicat; cinq de ces rencontres sont au programme de l'année et une a déjà eu lieu;

7. programme intensif de publicité et de manifestations extérieures pour améliorer les relations du syndicat avec le contribuable;

8. ateliers sur les techniques d'éducation pour les responsables d'éducation et programme de recherche sur l'efficacité du travail d'éducation au syndicat.

DANS L'INDUSTRIE DU GANT DE CUIR

Augmentation à plus de 1,000 travailleurs

A la suite de la signature d'une convention collective de travail entre la Fédération Nationale du Vêtement et la Canadian Glove Manufacturer's Association, plus de 1,000 travailleurs de 18 fabriques de l'industrie du gant de cuir recevront une augmentation de salaire et jouiront d'une semaine de travail plus courte.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Angelo Forte, président de la Fédération Nationale du Vêtement à laquelle sont affiliés ces syndicats. Les 18 fabriques couvertes par cette convention sont situées à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Marieville, St-Tite, Lorretteville et emploient plus de 1,000 travailleurs.

La semaine de travail est réduite de 48 à 44 heures. Un boni de 30 pour 100 que recevaient les ouvriers du gant fin, est porté à 36.5 pour 100 et sera porté à 39.75 pour 100 le 1er mars prochain.

Dans le cas des ouvriers fabriquant les gants de travail, le boni est porté de 36 pour 100 à 42.8 pour 100 immédiatement et à 46.2 pour 100 le 1er mars prochain. Les augmentations immédiates sont rétroactives au 1er juillet dernier.

Le contrat prévoit aussi cinq fêtes payées, quel que soit le jour où elles tombent; l'atelier syndical parfait et la formule Rand pour les travailleurs à domicile.

Les clauses d'ancienneté et de règlement des griefs sont améliorées. Pour la première fois, une échelle de salaire horaire garantie est établie pour les ouvriers travaillant à la pièce.

Les parties se sont aussi entendues pour demander au gouvernement l'extension juridique de cette convention collective.

Les principaux négociateurs syndicaux étaient MM. Lucien Laforest, secrétaire de la Fédération nationale du vêtement, et Angelo Forte, président.

Les représentants patronaux étaient MM. Isaïe Friedman, gérant de l'Association patronale, Milton Kramer, Gaston Durant, Mike Gold et F. Monk.

Montréal

On annonce aussi que quatre certificats de reconnaissance syndicale viennent d'être obtenus à Montréal dans des ateliers de confection de gants. A la suite d'une entente avec la Fédération du Vêtement, M. Lucien Laforest a obtenu d'être libéré partiellement par ses employeurs et il a consacré une partie de son temps à l'organisation de nouveaux syndicats et au règlement des griefs dans les ateliers actuellement syndiqués. Les négociations pour couvrir les ateliers nouvellement syndiqués devraient bientôt commencer. Par ailleurs, on annonce aussi que l'organisation bat son plein dans deux autres ateliers.



Vol. XXXII — No 1

Ottawa, 13 janvier 1956

ARVIDA

L'Alcan nie ses responsabilités sociales à l'égard des ouvriers

On mande d'Arvida que plusieurs associations vont se joindre au Syndicat national des Employés de l'Aluminum de cette ville et protester contre la politique de la compagnie qui vient de mettre à pied 1,100 travailleurs des usines d'Arvida sous le prétexte du manque d'eau.

L'on sait que les usines d'Arvida qui emploient en période normale près de 7,000 travailleurs connaissent actuellement une disette d'eau qui paralyse le travail de plusieurs cuves et prive de leur emploi plusieurs centaines de travailleurs.

Au courant de la situation, les représentants du syndicat ont entrepris en octobre dernier des démarches auprès des représentants de la compagnie en vue de réduire les heures de travail avec

compensation; le syndicat avait aussi demandé que la compagnie accorde une compensation pour la diminution des heures de travail et il avait suggéré la fermeture de quelques cuves afin d'éviter des congédiements massifs quelques mois plus tard.

La compagnie avait alors refusé de réduire sa production car elle espérait que la pluie viendrait remplir les réserves d'eau.

L'Exécutif rencontra de nouveau, au cours du mois de dé-

cembre, les dirigeants de la Compagnie pour discuter de ce problème. Cette fois, l'Alcan informa le Syndicat qu'elle allait fermer deux salles de cuves et demie; ce qui amènerait le renvoi d'environ 375 employés. Elle ajouta que le renvoi se ferait en tenant compte de l'ancienneté et des dispositions de la convention collective de travail à ce sujet.

Le Syndicat demanda à la Compagnie si elle avait une autre for-

(Suite à la page 7)

PORT-ALFRED

L'ancienneté protégée par la nouvelle convention avec la Consolidated Paper

Au cours de négociations post-arbitrales avec les représentants de la Consolidated Paper de Port-Alfred, le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de cette ville a réussi à conclure une entente qui garantit le respect des droits d'ancienneté des employés, chose qui n'existait pas dans les conventions précédentes.

La nouvelle convention prévoit aussi une augmentation de salaire de 5 p. 100. Cette augmentation qui est applicable sur les salaires réels est rétroactive au 1er mai 1955. De plus, les primes d'équipes sont augmentées d'un cent l'heure.

De plus, la nouvelle convention collective comprendra une formule entièrement nouvelle pour le règlement des griefs avec recours à l'arbitrage d'un juge unique, soit M. le juge André Montpetit de Montréal. Cette nouvelle clause n'apporte pas d'augmentation de salaires aux employés, mais elle leur assure un moyen efficace de régler les griefs qu'ils peuvent avoir.

La nouvelle convention comprendra aussi de nouveaux articles sur l'ancienneté. La compagnie a accepté la recommandation unanime du tribunal d'arbitrage sur cette question importante. Dans les anciens contrats

collectifs, les articles traitant de l'ancienneté étaient là pour la forme, ils ne voulaient rien dire et de fait ils n'avaient jamais servi ou à peu près pas.

Dorénavant, les employés du moulin de Port-Alfred auront une vraie protection dans le cas de mise à pied en particulier pour manque de travail. En effet, la compagnie renverra les employés les plus jeunes et elle gardera ceux qui ont le plus d'ancienneté. Et lorsqu'elle réembauchera des nouveaux employés, elle devra rappeler au travail les plus anciens, pourvu toutefois qu'ils soient capables d'accomplir normalement le travail à faire.

Pour la première fois depuis des années, les syndiqués du moulin de Port-Alfred pourront se dire que leur ancienneté veut dire quelque chose parce que la convention collective la reconnaît expressément et qu'elle y attache des droits bien clairs en matière de mise-à-pied et de congédiement pour manque d'ouvrage.

A ce point de vue, les travailleurs ont réellement fait un gain important. Il leur reste maintenant à voir à l'application de leur convention collective et à lui faire rendre le maximum de ce qu'elle peut leur donner.

Le mémoire de la C.T.C.C. au cabinet fédéral

L'utilisation de nos ressources naturelles

Dans son mémoire annuel au gouvernement fédéral, la CTCC, après avoir étudié le problème du chômage, ne peut s'empêcher de souligner que la solution à ce problème est reliée à l'utilisation rationnelle de nos ressources naturelles.

Actuellement, le Canada est un pays exportateur de matière brute, ce qui nous permet d'équilibrer notre commerce international.

Mais le jour où nos richesses naturelles s'épuiseront, que deviendra notre économie? La CTCC demande donc que l'on se tourne vers l'usinage de nos propres produits, ce qui aura en outre pour effet de stabiliser l'emploi et peut-être de résorber la couche actuelle de chômage permanent.

Enfin, pour éviter une trop grande dépendance économique, la CTCC se dit d'avis, dans son mémoire, que le gouvernement devrait participer davantage à l'exploitation de nos ressources naturelles en collaboration avec des capitaux canadiens.

A cette question du chômage est lié par certains aspects, le problème de l'exploitation des ressources naturelles du pays. Même si cette exploitation relève d'abord des provinces, nous croyons qu'elle revêt actuellement une telle ampleur qu'il s'impose de considérer cette question sur le plan national.

Un étude, même superficielle, de la structure économique actuelle du Canada nous indique que, malgré l'augmentation de sa population, notre pays reste encore dans une large mesure un producteur de matières premières. Ces matières premières sont pour la plupart du temps exportées à l'état brut. Nous comprenons que la chose s'impose dans le domaine de l'agriculture, en particulier, en ce qui concerne la production des céréales.

Nous croyons que, dans plusieurs autres secteurs de l'économie, il serait possible et même facile d'avoir au pays même des usines de transformation. Ceci est particulièrement vrai dans le secteur des métaux de base. C'est dans ce secteur aussi que les conséquences sont les plus graves. Les abondantes richesses minières du sous-sol canadien devraient être autant que possible usinées au Canada qui possède, d'ailleurs, les sources d'énergie nécessaires à l'installation de vastes entreprises sidérurgiques. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit là de richesses qui ne se reproduisent pas.

Même si elles sont très abondantes et qu'elles sont loin d'être entièrement inventoriées, il n'en reste pas moins que l'on est présentement en train d'exploiter les gisements les plus riches. Au moment où le Canada, pays jeune et promis à un bel avenir économique, devra compter sur toutes ses immenses ressources pour subvenir aux besoins d'une population qui s'accroît rapidement, ne risque-t-il pas d'être alors placé dans un état d'infériorité s'il a déjà disposé de ses meilleures sources de ravitaillement? C'est là une question que les travailleurs se posent très sérieusement à la suite d'hommes d'affaires, d'économistes et d'hommes de science.

D'autre part, l'usinage de nos matières premières au pays contribuerait singulièrement à stabiliser notre économie nationale. Une telle politique, à cause des nombreux investissements qu'elle entraînerait, à cause aussi des emplois stables qu'elle ferait naître, serait, à notre point de vue, une excellente manière de circonscrire le problème du chômage qui menace sans cesse notre économie. En outre, elle permettrait une transformation graduelle de notre vie économique. Des industries se sont établies chez nous, au commencement de l'ère d'industrialisation, qui ont largement profité pour se maintenir d'une protection tarifaire dont il apparaît de plus en plus difficile de maintenir les principes. L'établissement de nouvelles entreprises dont l'existence serait fondée sur la transformation de nos matières premières pourrait graduellement remplacer ces industries décadentes ou marginales et permettre à la main-d'œuvre de se réadapter dans des milieux professionnels offrant des garanties d'avenir.

A ce sujet, la C.T.C.C., tout en favorisant en principe la propriété privée des biens de production, considère que le gouvernement devrait, en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles, participer davantage à l'aménagement d'entreprises en collaboration avec les capitaux canadiens, plutôt que de favoriser l'affluence de capitaux étrangers en provenance, pour la plus grande partie, d'un même pays, ce qui peut constituer un danger grave pour l'indépendance économique du Canada. En cette matière, nous croyons que l'expérience des pays scandinaves est fort intéressante et qu'il y aurait lieu pour le Canada de s'en inspirer.

Trois-Rivières

A l'hôpital Saint-Joseph

Le Syndicat National Catholique des services hospitaliers des Trois-Rivières, Inc. (hôpital St-Joseph) a procédé, récemment, à l'élection de ses officiers pour le terme 1955-1956.

Les officiers élus sont: MM. Paul Mathieu, président; M. Deshaies, 1er vice-président; M. Montambault, 2e vice-président; Réal Dessureault, secrétaire; Jeffrey Isabelle, trésorier; Mlle Ju-

liette Gaudet, assistante-secrétaire; Mlle Thérèse Arnold, assistante-trésorière; MM. Aristide Trempe, gardien; Roland Doucet, sentinelle; J.-B. Bergeron, auditeur; Jules Béland, auditeur.

MM. Jean-Paul Doucet, Paul Mathieu, M. Deshaies et M. Montambault ont été nommés délégués au Conseil central des syndicats O.N.C. des Trois-Rivières et district.

M. Jean-Paul Doucet a été nommé délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats O.N.C., des Trois-Rivières.

L'épiscopat allemand et la semaine de 40 heures

FULDA (C.C.C.) — Dans une lettre pastorale, l'épiscopat allemand vient de prendre position relativement aux questions sociales concernant la semaine de travail de 40 heures et le travail féminin. On insiste dans ce document sur le fait qu'une fin de semaine libre de travail, et avant tout un dimanche férié sont à introduire partout où cela peut se réaliser. Cette institution permet à tous de jouir du repos indispensable le dimanche et permet aussi aux ouvriers de trouver la récréation nécessaire à la vie économique actuelle.

Ensuite, continue la lettre, il ne faudrait pas en compensation du raccourcissement du temps de travail, arriver à supprimer des jours de fêtes religieuses chômées. Lors de l'introduction de la semaine de 40 heures, il faudra prendre garde de renforcer les prescriptions légales relatives à la protection du dimanche, pour empêcher les désirs de ceux qui veulent employer leurs heures de congé pour accomplir des heures de travail supplémentaires, payées spécialement.

De même, il faut que le raccourcissement du temps du travail ait en vue la justice sociale, car pour beaucoup, cette diminution des heures de travail est très difficile ou même impossible à réaliser. La diminution des heures de travail n'est pas tout; il faut arriver également à une formation concernant l'emploi des heures libres, et pour cela, il faut pousser la construction de logements familiaux, et même de maisons privées.

Quant au travail des femmes, il faut se souvenir des enseignements du Souverain Pontife, disant que le travail obligatoire des femmes, par suite de l'insuffisance du salaire de l'homme, est un mal qui doit disparaître de notre société. C'est pourquoi, il faut parvenir à appliquer un salaire familial.

Les femmes veuves et célibataires doivent être en mesure de trouver des places adaptées à leur sexe. C'est inacceptable que l'industrie se base sur le travail des femmes obligées de gagner leur vie, pour avoir une main-d'œuvre suffisante.

Syndicalisme et politique

Les syndicats existent pour la défense des intérêts économiques sociaux et moraux des travailleurs. Tout le monde est d'accord pour répéter ces mots, mais tout le monde ne comprend pas les intérêts économiques, sociaux et moraux des travailleurs de la même façon.

Bien des gens ne voient ces intérêts que dans la négociation et l'application des conventions collectives. Ils jugent que c'est là toute la besogne des syndicats. Certes, la convention collective demeure le but immédiat d'un syndicat, mais immédiat ne veut pas dire unique.

En effet, les intérêts des travailleurs n'existent pas seulement à l'usine, mais partout dans la vie de tous les jours. Au parlement, à l'école, à l'église, au magasin, dans son logement, etc. le travailleur a des intérêts économiques, sociaux et moraux et il est normal que son syndicat l'aide s'il peut le faire d'une façon efficace.

Certes, cette conception étend beaucoup le champ de l'activité syndicale mais il ne faut pas s'en scandaliser. Le fait est là.

Ainsi, une union ouvrière pourra juger bon de faire des demandes au gouvernement, à un conseil municipal, à une commission scolaire pour suggérer des améliorations par exemple au transport en commun, au service d'électricité, aux manuels scolaires, à l'habitation, à la taxation, etc.

Les unions ouvrières peuvent donc demander aux corps publics de reconnaître leur point de vue, elles peuvent faire des démarches. L'exemple le plus connu est le geste du cartel syndical formé à Montréal pour combattre la hausse des taux de billets d'autobus et de tramways dans cette ville.

Mais les syndicats, l'expérience dans les autres pays est là pour le prouver, n'arrivent pas à faire triompher leurs idées dans la pratique si les gens qui détiennent l'autorité ne les comprennent pas ou s'ils ont des attaches financières ou autres trop fortes et qui les empêchent d'agir. Aussi, les syndicats ont-ils été amenés à s'occuper activement de questions politiques.

Ainsi, ils ont lutté pour obtenir le suffrage universel, des élections libres, des ministères du travail, des lois ouvrières, etc. et ils ont dû se lancer dans l'arène politique et ce, par nécessité. Dans notre province, la vie politique est loin d'être parfaite, la démocratie est en danger (même si plusieurs ne s'en rendent pas compte) parce que les citoyens se désintéressent de la politique, que les uns ne prennent pas leurs responsabilités dans ce domaine, que d'autres vendent leur vote et que les chefs politiques abusent de la situation.

C'est donc le devoir des syndicats comme des autres groupes sociaux, d'ailleurs, de travailler à éduquer politiquement les citoyens, à les instruire de leurs devoirs et droits civiques, à pousser ceux d'entre eux qui ont la compétence pour jouer un rôle dans ce champ d'action, à payer de leur personne pour la cause commune: celle de la sauvegarde de notre société démocratique.

Quelques-uns nous diront peut-être à ce moment: "Vous n'avez pas d'affaire à vous occuper du domaine politique". Et bien! nous leur répondrons: "Si nous ne nous en occupons pas, nous continuerons d'être les victimes du système et nous serons aux prises avec une législation sociale insuffisante. De plus, si nous n'agissons pas dans ce domaine pour vous plaire à ce moment-ci, plus tard, vous nous reprocherez de passer notre temps à demander des augmentations de salaires et d'ignorer d'autres problèmes très importants pour les ouvriers.

Les syndicats ouvriers ont donc le devoir de s'intéresser à la vie politique et d'y jouer un rôle. Jusqu'ici, ils n'ont pu être bien actifs dans ce domaine, mais ils devront à l'avenir faire porter une partie de leurs efforts dans cette direction.

(Chronique syndicale Saguenay-Lac-St-Jean)



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 3227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des
Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le
Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 CANADIEN

Autorisé comme envoi postal de
la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal Le Travail:

- Conseil Central de Shawinigan:
Raynald Drolet,
agent d'affaires,
537, 5e Rue, Shawinigan.
- Conseil Central de Sherbrooke:
M. Jules Pichette,
agent d'affaires,
66, rue Gordon,
Sherbrooke.
- Conseil Régional Saguenay-Lac-Saint-Jean:
Me Robert Auclair,
C.P., 264, Chicoutimi.
- Conseil Central de Victoriaville:
M. Maurice Béliveau,
agent d'affaires,
6, avenue du Collège,
Victoriaville.
- Conseil Central du diocèse d'Ottawa:
M. Gilles Loiselle,
177, rue Laurier, Hull.
- Conseil Central des Trois-Rivières:
M. André Montour,
983, rue Royale,
Trois-Rivières.

Nous prions les centres qui n'ont pas encore répondu à notre demande, de le faire le plus tôt possible; par ailleurs, les syndicats voulant faire connaître leurs activités, sont priés de communiquer directement avec la rédaction du journal LE TRAVAIL ou avec notre correspondant local.

LA REDACTION

Bureau: MA. 2121
Domicile: TU. 2839

Fernand Pion

Courtier d'assurances
Représentant la Société
d'Assurance des Caisse
Populaires et autres

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL

DANS LE MOUVEMENT

Poursuite demandée contre Quality Garment

M. Angelo Forte, président de la Fédération nationale du vêtement (CTCC), a déclaré que son organisme avait demandé à la Commission de relations ouvrières la permission de poursuivre la compagnie Quality Garment qu'il accuse de refus de négocier pour une convention collective de travail.

M. Forte a dit que le syndicat qu'il représente a reçu il y a quelques semaines, un certificat de reconnaissance syndicale pour agir comme agent négociateur des employés de cette entreprise. Par la suite, une rencontre a été demandée à l'employeur en vue d'entreprendre des négociations, mais celui-ci n'aurait donné aucune réponse.

Le syndicat avait obtenu à la fin de novembre un bref d'injonction contre la compagnie lui interdisant tout acte d'intimidation ou de menace pour empêcher les employés d'adhérer au syndicat.

L'injonction est maintenue jusqu'au 20 janvier alors qu'elle sera plaidée.

Quelque temps auparavant, l'Union internationale du vêtement pour dames (F.A.T.-C.M.T.C.) avait signé un contrat avec l'employeur. La loi des Rela-

tions ouvrières stipule qu'un contrat signé par une Union non reconnue comme agent négociateur devient nul à partir du moment où un autre syndicat est reconnu par la Commission des Relations ouvrières.

"Nous sommes bien déterminés", a dit M. Forte, "à prendre tous les moyens légaux à notre disposition pour protéger la liberté de ces travailleurs", après avoir déclaré que la compagnie a menacé de congédiements et congédié des employés membres de son syndicat et que l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames a intimidé les employés pour leur faire signer des cartes d'adhésion.

"Il est déplorable, a-t-il ajouté, qu'une Union telle que l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames prenne de tels moyens et agisse contre l'intérêt des travailleurs."

LES CARTES! LES CARTES!

Nous venons d'être avisés par les autorités du ministère des Postes qu'à partir de maintenant nous serons obligés de payer un cent (0.01) pour toute copie du journal que nous livrerons à un abonné qui n'a pas signé une carte attestant qu'il désire recevoir le journal LE TRAVAIL.

La signature de cette carte que possède votre syndicat nous permet de bénéficier du tarif postal de deuxième classe; autrement nous devrions payer un cent la copie, ce qui portera notre facture hebdomadaire à quelque \$700.00 pour les frais de poste.

Les officiers de syndicat qui ont la responsabilité de faire signer ces cartes sont donc priés de faire diligence et de nous faire parvenir une lettre attestant qu'ils ont entre les mains... les cartes signées.

La Direction.

Le deuxième semestre des "Idées en Marche"

La Société Canadienne d'Éducation des Adultes vient de rendre publique la liste des émissions du programme "Les Idées en Marche" pour le second semestre de la saison 1955-1956.

L'on sait que cette année, "Les Idées en Marche" passent simultanément à la radio et à la télévision tous les jeudis soir à 9.30 sur les ondes de Radio-Canada et CBFT.

Voici la date des prochaines émissions ainsi que les sujets qui seront discutés:

19 janvier: "L'assurance-santé: sous quelles formes?"

26 janvier: Sujet d'actualité.

2 février: "Pourquoi les syndicats revendiquent-ils toujours?"

9 février: "Le foyer suffit-il à la femme?"

16 février: "Les peintres modernes se moquent-ils des gens?"

23 février: Sujet d'actualité.

1er mars: "Le chef d'entreprise a-t-il trop de responsabilités?"

8 mars: "Les allocations scolaires: pour ou contre?"

15 mars: "Les professions: fermées aux immigrants?"

22 mars: Sujet d'actualité.

29 mars: "Sens de pâques".

5 avril: "La défense nationale coûte-t-elle trop cher?"

12 avril: "Sommes-nous justes envers ceux qui vieillissent?"

19 avril: "Salaire annuel garanti?"

26 avril: Sujet d'actualité.

ARVIDA

Convention signée avec Saguenay General Hospital

Le Syndicat national des Employés de Saguenay General Hospital vient de s'entendre avec la direction de cet hôpital sur les termes d'une première convention collective de travail.

Ce syndicat fondé l'été dernier a poursuivi les négociations jusqu'au stage de la conciliation en présence de M. Gaston Cholette et il a réussi à s'entendre avec l'employeur sur tous les points en litige.

Cette première convention, d'une durée de deux ans, apporte aux employés plusieurs avantages dignes de mention. D'abord, les employés de bureau ont une semaine de travail de 37½ heures et reçoivent une augmentation de salaire rétroactive au premier septembre 1955, de \$3.50 par semaine.

Les infirmiers et personnel d'entretien ont une augmentation

à partir du premier septembre 1955, de \$2.50 par semaine. Quant aux bonnes, etc., elles reçoivent une augmentation de \$2.50 par semaine.

Il faut signaler ici, que la semaine de travail de ces personnes à l'exception de celle des infirmiers, est de 45 heures.

Les employés ont aussi une semaine de vacances après six mois et deux semaines après un an. Ils jouissent de neuf congés payés par année. L'employeur fournit à ses frais les uniformes requis et paie les frais de buanderie.

Chaque employé a droit à un congé de maladie allant jusqu'à 30 jours par année. De plus, le syndicat a obtenu une bonne clause pour le règlement des griefs, une autre pour reconnaître l'ancienneté.

Enfin, on fera pendant la durée de cette convention, une évaluation des tâches qui sera une matière soumise à la procédure de griefs si le syndicat le désire.

JONQUIERE

Négociations du Syndicat des employés municipaux

Le Syndicat des employés municipaux de Jonquière demande cette année une augmentation de \$0.20 l'heure pour ses membres. Dès l'annonce de cette nouvelle, nous avons entendu une personne responsable dire: les ouvriers perdent la tête. \$0.20 semble être un montant qu'il est interdit de demander et encore plus d'obtenir en augmentation de salaires.

Cependant, comme l'a dit ce syndicat, les salaires que paie la ville de Jonquière à ses employés sont inférieurs à ceux de la plupart des villes de notre région. Depuis des années, ces employés travaillent à des salaires inférieurs et lorsqu'ils veulent avoir une augmentation qui va les placer sur le même pied que les autres, il y a des surprises.

La demande des employés municipaux de Jonquière peut très bien se défendre devant n'importe lequel tribunal d'arbitrage, alors nous demandons aux autorités de la ville de Jonquière de faire l'impossible pour accorder à leurs employés une augmentation de salaire qu'ils ont bien méritée.

VALLEYFIELD

A une assemblée de l'Union canadienne des Employés municipaux de Valleyfield, tenue le 6 décembre dernier, les membres ont procédé au choix de leur Exécutif pour la prochaine année. Ont été réélus: MM. Georges Paquette, président; Jean Laroche, vice-président; Gaétan Rousse, secrétaire; Joseph Cloutier, trésorier. M. Joseph Landry a été élu au poste de sentinelle.

Le représentant syndical aidera sûrement au maintien de bonnes relations dans les magasins.

CHICOUTIMI

ENTENTE AVEC 10 DETAILLANTS

Le Syndicat des Employés de Magasins de Chicoutimi vient de tomber d'accord sur les termes de prochaines conventions collectives avec dix propriétaires de magasins de Chicoutimi.

Les employés, réunis en assemblée générale, ont accepté les offres des dix marchands suivants:

Au Coin des Petits et des Jeunes; C. E. Tremblay; Ga-

gnon Frères, meubles; H. Lessard & Frères; Jalbert Limitée; J.-G. Boivin; Lessard sur la Côte; Maison Ribaud; Riverin & Perron; Thomas Abel Limitée.

La nouvelle convention, signée ces jours-ci par ces dix marchands, apporte aux employés des salaires plus élevés et des heures de travail plus courtes.

En premier lieu, cette convention, d'une durée de deux ans est rétroactive au premier novembre 1955. Tous les employés actuellement au travail vont recevoir une augmentation de \$2.00 par semaine sur leurs salaires réels. De plus, au premier septembre 1956, soit dans neuf mois, ils auront une autre augmentation de \$2.00 par semaine. Ce qui veut dire une augmentation de \$4.00 par semaine sur une période de deux ans.

De plus, les taux de base inscrits dans le nouveau contrat sont haussés de façon appréciable.

En effet, l'échelle des salaires des commis (hommes) qui s'étendait de \$18.00 à \$42.00 sera dorénavant de \$22.00 au départ et ira jusqu'à \$50.00.

L'échelle des salaires des femmes commis qui va actuellement de \$17.00 jusqu'à \$32.00 sera à l'avenir de \$22.00 et ira jusqu'à \$35.00 par semaine.

Il s'agit donc là de hausses sur les taux de base allant de \$3.00 jusqu'à \$15.00 au sommet.

De plus, les employés auront congé le samedi après-midi pendant l'été, c'est-à-dire à partir du samedi suivant la Saint-Jean-Baptiste jusqu'à celui de la Fête du Travail.

Enfin, la procédure de griefs a été améliorée et la reconnaissance que les marchands accor-



EXPORT

LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Nous avons agi de bonne foi; Et vous, M. le maire ?

Dans son édition du 23 décembre dernier, le journal Le Travail publiait une nouvelle à l'effet que les tisserands de la Dominion Textile de Sherbrooke avaient prié le maire Nadeau de cette ville d'intervenir auprès de la compagnie en faveur des travailleurs.

Mardi soir, le 27 décembre, le maire Nadeau, profitant de l'occasion de la présentation de ses vœux à la population de Sherbrooke, déclara en substance ce qui suit, selon le journal La Tribune:

"Si l'on veut avoir la justice, il va falloir cesser de tromper le public... Je n'ai jamais été prié d'intervenir dans le différend qui met aux prises la Dominion Textile et ses employés... Les mensonges n'ont jamais été à la base de la justice et si l'on veut celle-ci de part et d'autre, il faudra faire sortir la vérité... Et l'article publié dans le journal Le Travail, c'est un mensonge effronté!"

Le 12 décembre, les représentants du Conseil Central de Sherbrooke et de l'Association des Employés du Textile de Sherbrooke demandaient par lettre une entrevue avec le maire Nadeau.

Les représentants de l'Association croyant que le maire les recevrait dans la semaine et sachant d'autre part que le journal LE TRAVAIL ne serait livré que le 24 décembre et même plus tard ont donc fait parvenir le texte de la requête en mentionnant qu'elle était signée par des milliers de travailleurs et qu'elle serait présentée au maire durant la semaine.

Mais bien que la demande de rencontre ait été reçue par le greffier de la ville de Sherbrooke, M. Emond, le 14 décembre, ce dernier devait avouer le 3 janvier qu'on n'avait pas encore répondu à cette lettre.

N'obtenant pas de réponse du maire, l'entrevue entre le maire et les représentants syndicaux n'eut donc pas lieu avant que les syndiqués ne se rendent sans invitation à l'assemblée publique du Conseil municipal de Sherbrooke du 3 janvier pour exposer leur point de vue.

En publiant sa nouvelle du 23 décembre, le journal Le Travail a fait une erreur. Mais cette erreur n'est due qu'à un ensemble de circonstances dont le principal artisan est le maire Nadeau lui-même.

Le journal Le Travail a agi de bonne foi en publiant le communiqué de l'Association ainsi que le texte de la requête qu'il ne pouvait pas avoir inventé d'ailleurs. D'autre part, quand le maire Nadeau nous accusait d'avoir publié un "mensonge effronté" il savait fort bien que son accusation était ridicule parce qu'il ne devait pas ignorer que le texte de la requête avait circulé dans Sherbrooke; d'autre part, il avait devant lui le texte de la lettre demandant une rencontre depuis le 14 décembre et cette lettre est restée sans réponse.

Si la justice ne se fonde pas sur le mensonge, comme dit le maire Nadeau, la collaboration et l'harmonie ne peuvent exister sans un minimum de bonne foi de part et d'autre.

TEXTILE

Le maire Nadeau promet d'intervenir auprès de la Dominion Textile

Le maire Armand Nadeau de Sherbrooke a promis son intervention auprès de la Dominion Textile en faveur des tisserands de cette entreprise à Sherbrooke, à la suite d'une requête présentée par les dirigeants du Conseil central de Sherbrooke et ceux de l'Association des Employés de la Dominion Textile de cette ville, le mardi, 3 janvier courant.

L'on sait que cette requête qui portait la signature de plus de 1,000 travailleurs de Sherbrooke n'a pu être présentée plus tôt comme on l'avait prévu parce que le maire de Sherbrooke n'a pas répondu à une lettre qui lui avait été envoyée par les représentants syndicaux le 12 décembre dernier.

Après des échanges de mots assez vifs entre le maire Nadeau et le porte-parole syndical, M. Jules Pichette, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke, le maire de Sherbrooke a consenti à intervenir auprès de la Dominion Textile mais il s'est ménagé une porte de sortie en déclarant que la sauce était déjà gâtée.

Le mémoire syndical

Outre la requête que nous avons mentionnée, les dirigeants syndicaux ont aussi présenté un mémoire qu'ils ont distribué à tous les membres du Conseil municipal de Sherbrooke et qui a été lu par M. Pichette.

Les principes de la compagnie

Le mémoire précise que si les tisserands des centres de Sherbrooke, Drummondville et de Montmorency ont pris un vote de grève, c'est qu'ils étaient persuadés que leurs demandes étaient justes et raisonnables. Par ailleurs, précise le mémoire, la compagnie n'a jamais voulu admettre qu'il n'y avait pas de comparaison possible à faire entre le régime de vie des ouvriers du Sud des Etats-Unis et celui des ouvriers de la Dominion Textile vivant et travaillant dans la province de Québec.

Les salaires

Le mémoire fait ensuite état des salaires qui sont actuellement payés par la Dominion Textile, comparativement à ceux qui sont payés par l'industrie manufacturière en général.

Alors que le salaire hebdomadaire moyen au Canada pour une famille de 5 personnes, d'après les statistiques fédérales (octobre 1954), était de \$52.74, celui des ouvriers de la Dominion Textile, de l'aveu même de la Compagnie, lors de l'arbitrage, était de \$44.40. Ce revenu moyen est basé sur un taux horaire moyen de \$1.16 pour une semaine de 40 heures.

Il importe ici de remarquer que le chiffre moyen de \$1.16 a été calculé en comptant le temps et demi, le temps double qui se fait le dimanche et la prime de nuit de 15%. De plus, la moyenne de \$1.16 l'heure fournie par la compagnie fut calculée pour la période du début de 1955, période pendant laquelle les affaires de la compagnie étaient prospères et aussi pendant laquelle la grande majorité des ouvriers fut appelée à faire du temps supplémentaire, soit à temps et demi, soit à temps double pour le travail du dimanche. Si la compagnie n'avait pas inclus le temps

supplémentaire, ni la prime de nuit, le taux horaire moyen payé par la compagnie aurait été plus bas et plus conforme à la vérité.

Ce qu'il importe de retenir sur ce qui a été dit précédemment, c'est que le revenu hebdomadaire moyen des ouvriers du textile est de \$44.40 seulement. Est-il besoin d'examiner longuement ce chiffre pour conclure qu'il est nettement insuffisant dans les conditions actuelles.

Les salaires à Sherbrooke

Il est généralement reconnu que le revenu hebdomadaire moyen des ouvriers de Sherbrooke est inférieur à celui des ouvriers d'autres villes de même importance de la province. Aussi par exemple, au 1er août 1954 et même au 1er août 1955, Sherbrooke figure après Trois-Rivières et même après Drummondville.

Malgré le niveau peu élevé des salaires des ouvriers de Sherbrooke en regard de celui d'autres centres, les ouvriers du textile de Sherbrooke ont un revenu encore inférieur à cette moyenne et nous savons malgré cela que le coût de la vie n'est pas pour autant inférieur à celui des autres centres de la province.

La capacité de payer

Jamais la compagnie Dominion Textile n'a prouvé ou plaidé incapacité de payer un salaire supérieur ou de donner de meilleures conditions de travail à ses employés. Elle s'est de plus toujours objecté, à compter du début des négociations à accorder non seulement des augmentations de salaire mais également certaines recommandations ou demandes qui ne lui coûtaient pas un seul sou: sécurité syndicale, sécurité d'emploi, améliorations dans les conditions de travail, certitude pour les vieux employés de faire une semaine d'au moins 4 jours de travail.

Offre pas sérieuse

Jamais la compagnie n'a démontré le désir de négocier sérieusement dans le but d'en arriver à une entente satisfaisante pour les deux parties. Ce n'est qu'après un vote de grève pris dans trois des quatre cen-

tres qu'elle a fait l'offre alternative suivante:

Ou bien la signature d'un contrat d'un an aux mêmes conditions et même salaire que le contrat précédent. (Signé le 5 octobre 1952).

Ou bien la signature d'un contrat de trois ans à compter de sa signature avec augmentation de salaire répartie comme suit: a) .01c à partir du 1er avril 1956, b) .02c additionnels à partir de décembre 1956, c) .02 additionnels en décembre 1957.

Cette dernière offre était faite moyennant les conditions suivantes: 1 — Etablissement des équipes de travail de huit heures continues. 2 — Réduction de la prime de nuit de 15%, pour la 3ème équipe, à .10c de l'heure. 3 — Réduction du temps et demi en calculant ce temps non sur le salaire horaire moyen, mais sur le salaire horaire de base. 4 — Paiement des jours fériés d'après le salaire de base et non d'après le salaire moyen.

Par ces offres, la compagnie ne déboursait pas un seul sou et les employés auraient eu un contrat de travail pire que celui qui existait.

Trois-Rivières

Le Syndicat National Catholique des employés de l'industrie de la pierre des Trois-Rivières, Inc. a procédé, récemment, à l'élection de ses officiers pour le terme 1955-1956.

Les officiers élus sont: MM. Alfred Bouchard, président; Eddy Corriveau, vice-président; Guy Bouchard, secrétaire; Henri Frénette, trésorier; Rhéal Descôteaux, assistant-secrétaire; Lucien Deschamps, assistant-trésorier; Jean-Paul Duval, gardien; Léo Dubé, sentinelle.

MM. Alfred Bouchard, Eddy Corriveau et Guy Bouchard ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats O.N.C., des Trois-Rivières et district.

M. Adélard Béliveau a été nommé délégué au fonds mortuaire. Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats O.N.C., des Trois-Rivières.

Trois-Rivières

Le Syndicat National Catholique des Employés barbiers, coiffeurs et coiffeuses des Trois-Rivières et district a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 55-56.

Les officiers élus sont: MM. Roland Lévesque, président; Frank Tourigny, vice-président; Gérard Dupont, secrétaire; Rosaire Prescott, trésorier; Marcel Nobert, secrétaire adjoint; Julien Faucher, trésorier adjoint; Arthur Gingras, gardien; Mlle Yvette Labarre, sentinelle.

MM. Gérard Dupont, Roland Lévesque et Frank Tourigny ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

M. Frank Tourigny a été nommé au fonds mortuaire.

MM. Roland Lévesque, Rosaire Prescott, Mlles Jacqueline Lanneville et Laurianne Côté ont été nommés délégués au Comité Paritaire des Barbiers, Coiffeurs et Coiffeuses des Trois-Rivières et district.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

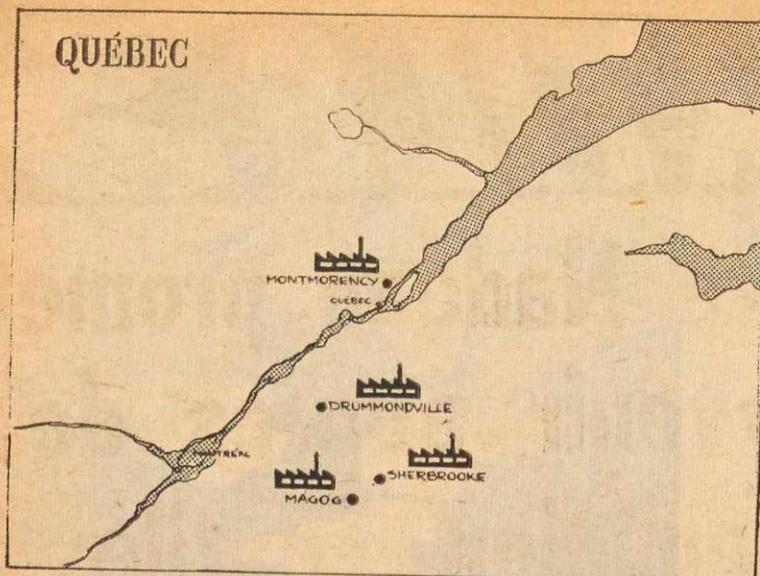
Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.

155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631



La Dominion Textile n'effectue plus la retenue syndicale

Le 30 décembre dernier, la Dominion Textile remettait à chacun de ses quelque 5,000 employés des moulins de Montmorency, Drummondville, Sherbrooke et de Magog, un avis indiquant qu'elle n'effectuait plus la retenue syndicale à la source.

"Il n'y aura plus de déduction faite sur votre paie pour la retenue syndicale pendant que votre moulin fonctionnera sans convention collective de travail", lisait-on dans l'avis inclus dans l'enveloppe de paie du 30 décembre dernier.

Il est évident que la compagnie Dominion Textile n'est plus tenue d'effectuer la retenue syndicale parce qu'il n'existe plus de convention collective dans les quatre moulins mentionnés plus haut. D'autre part, certains croient que la Dominion Textile veut causer des embêtements au syndicat et le forcer à signer au plus tôt une convention collective de travail.

Par ailleurs, les dirigeants des syndicats de Magog, de Drummondville et de Sherbrooke, nous apprennent que les membres viennent d'eux-mêmes acquitter leur cotisation syndicale parce qu'ils tiennent à la survie de leur syn-

dicat lequel peut seul leur valoir de meilleures conditions de travail et de salaire. A Montmorency, M. Julien Dubé, agent d'affaires du syndicat, nous informe que le syndicat a mis sur pied, tout comme dans les autres centres, un organisme syndical qui voit à la perception des cotisations syndicales.

L'affaire des travailleurs

Rencontré à Granby, mercredi dernier, M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, qui se remet des suites d'un accident d'automobile, s'est déclaré encouragé par la solidarité que manifestent les syndi-

qués en face du geste que vient de poser la compagnie.

Les syndicats existaient avant la Dominion Textile et ils ont vécu pendant plusieurs années avant que la retenue syndicale à la source ne soit une condition de travail, a-t-il ajouté.

Il est possible, dit-il, que la perception des cotisations syndicales nous cause certains embarras et nous oblige à mobiliser plus de force pour tenir tête à la Dominion Textile, mais cela fera comprendre aux travailleurs que la Dominion Textile est sans pitié et demande une vigilance de tous les instants.

La nécessité de la sécurité syndicale à la Dominion Textile

Au chapitre des revendications syndicales dans le différend qui oppose actuellement les syndicats des moulins de Magog, Sherbrooke, Drummondville et Montmorency à la Dominion Textile, figure, au premier plan, la sécurité syndicale.

Mentionnons tout d'abord que seule la compagnie Dominion Textile refuse la sécurité syndicale à ses employés alors que toutes les 25 autres conventions signées par la Fédération Nationale du Textile dans la province ont des clauses de sécurité syndicale.

Les ouvriers de la Dominion Textile ne jouissent que de la retenue syndicale volontaire et révoquant, soit la formule la plus imparfaite de sécurité syndicale.

Mais la demande formulée à la Dominion Textile, soit l'atelier syndical imparfait, ne veut pas simplement obliger la compagnie à suivre les autres. C'est, comme le disait Me Marc Lapointe, dans le mémoire qu'il soumettait au tribunal d'arbitrage, "la suite des événements dans le textile coton depuis 5 ans tels qu'ils ont affecté Dominion Textile et par conséquent notre syndicat, qui nous force impérieusement à chercher à assurer la survivance de notre syndicat".

Pourquoi le syndicat demande-t-il que les nouveaux employés soient obligés d'adhérer au syndicat ?

Tout d'abord, disons que le mandat conféré par le certificat de reconnaissance syndicale et la signature d'une convention collective qui favorise tous les employés, obligent le syndicat à dépenser des énergies et de l'argent pour défendre les intérêts non seulement des membres volontaires du syndicat mais aussi les intérêts de ceux qui ne font pas partie du syndicat et des nouveaux employés.

C'est par dizaines de milliers de dollars qu'il faut chiffrer le coût d'un arbitrage avec la Dominion Textile lorsqu'il s'agit de négocier une convention collective de travail: procureurs, frais d'experts, témoins à assigner, frais de déplacement, etc.

Par ailleurs, le système de production implanté à la Dominion Textile, soit le plan boni, pose des problèmes multiples, est la source de nombreux griefs et a comme conséquence la poursuite de plusieurs arbitrages durant l'exercice de la convention.

Outre cette nécessité, le syndicat veut aussi se protéger contre un danger menaçant: la variation de la main-d'oeuvre à la Dominion Textile.

Des exhibits présentés lors de l'arbitrage ont démontré que par le jeu d'un embauchage massif, la Dominion Textile pouvait faire perdre au syndicat sa majorité avant que ce dernier ait eu le temps de rencontrer les nouveaux employés et les convaincre d'adhérer au syndicat.

C'est d'ailleurs ce degré de nécessité de protéger la majorité syndicale contre des facteurs autres que la volonté des ouvriers qui a toujours incité les tribunaux d'arbitrage à déterminer le degré de sécurité syndicale. Si une compagnie se montre réfractaire au syndicalisme ou si elle est dans une position telle qu'elle peut détruire le syndicat, on accorde alors à ce dernier une protection plus grande, soit l'atelier fermé, l'atelier syndical parfait ou l'atelier syndical imparfait.

LA SEMAINE

MONTREAL

Augmentation mensuelle de \$15 aux infirmières

L'Alliance des Infirmières de Montréal (C.T.C.C.) nous apprend qu'elle vient de conclure de nouvelles conventions collectives avec les hôpitaux Saint-Luc, Miséricorde et Pasteur, représentés par le Conseil des Hôpitaux de Montréal.

Les négociations avaient porté uniquement sur les salaires, tout le reste demeurant dans le statu quo.

Les parties ont convenu d'augmenter l'échelle des salaires de \$15 par mois, soit environ \$3.50 par semaine.

Les nouvelles conventions entreront en vigueur le 1er avril 1956, c'est-à-dire immédiatement après l'expiration des contrats actuellement en vigueur.

Par les nouvelles ententes, les salaires minima seront portés à \$195 à l'embauchage, \$210 après un an de service et \$220 après deux ans. Les primes spéciales du service de nuit et du service d'assistante, demeurent les mêmes et s'ajoutent au salaire de base. Il en va de même des autres avantages.

Les hôpitaux et l'Alliance sont tombés d'accord, cette année,

pour négocier bien avant l'expiration des contrats existant, afin de ne pas retarder indûment l'application des améliorations. C'est pour cette raison que les nouvelles conventions qui remplaceront les contrats actuels le 1er avril, ont été signées bien avant l'expiration de ces derniers.

Un esprit d'honnête bienveillance mutuelle a présidé aux négociations. M. J.-H. Roy, président du Conseil des Hôpitaux de Montréal, dirigeait les pourparlers du côté patronal, tandis que Mlle Régina Boisvert, i.h.l., négociait pour l'Alliance, assistée de Me Pierre Vadboncoeur, avocat de l'Alliance et conseiller technique à la C.T.C.C.

Les nouveaux contrats portent respectivement les signatures de M. J.-H. Roy, pour le Conseil des Hôpitaux Pasteur et Saint-Luc et de M. Gérard Lanoue pour l'hôpital de la Miséricorde, ainsi que de M. René Auger, aussi pour l'hôpital Saint-Luc; et, du côté syndical, celles de Mlles Eva Allard, i.l., présidente de l'Alliance, pour les infirmières de Pasteur, Aline Bégin, i.l., pour celles de la Miséricorde, et Eugénie Blanchard, i.l., pour celles de Saint-Luc.

Longueuil

Conciliation à la Stowell Screw

Le résultat des négociations entre "The Stowell Screw Co. Ltd.", et le "Syndicat des Machineries de Montréal", a été dénoncé, mardi le 20 décembre, devant l'assemblée, qui comprenait environ 70% des membres. Voici les principaux points en litige:

A la demande d'augmentation générale de 15 cents l'heure la compagnie a répondu qu'elle n'offrait rien. Elle fit de même en ce qui concerne les deux fêtes chômées et payées, demandées par les membres, en surplus des fêtes actuellement considérées comme chômées et payées. L'offre de la compagnie, en ce qui a trait aux tableaux d'affichage a été jugée inacceptable. Seules, les concessions faites par la compagnie, quant à la clause de non-discrimination, à celle de l'ancienneté et à celle de la période d'essai, ont été jugées favorables par l'assemblée.

Les membres ont demandé unanimement, la conciliation et l'arbitrage si nécessaire.

Le comité des négociations était composé de M. Clément Maril, président du Syndicat à la Stowell, de M. Gilles Landry, secrétaire-trésorier et des officiers, Mlle Thérèse Ouellet, M. Lauzier et M. Simon. M. Ted Payne agissait comme agent d'affaires du Syndicat.

TRAVAIL ET FOYER

COMMENT EST NEE ...

L'Alliance des Infirmières

Nous avons tracé les débuts du syndicat du Commerce, de la boîte de carton, aujourd'hui c'est au tour de l'Alliance des Infirmières.

J'ai demandé à René Rocque, ardent organisateur de ce syndicat de nous tracer les grandes lignes de cette histoire.

— C'est en 1946 que fut fondé le syndicat des Infirmières qui, à ce moment, ne portait pas encore le nom de L'Alliance. Le syndicat englobait les infirmières de plusieurs hôpitaux: Pasteur, St-Jean-de-Dieu, Cartier-ville, Verdun et quelques autres. Le travail d'organisation aussitôt connu, on dut faire face à un grand nombre de congédiements, mais toutes les infirmières congédiées furent réinstallées un peu plus tard, par les soins du syndicat.

Les problèmes étaient nombreux et complexes. L'Association des Infirmières de la Province de Québec tenta d'entraver l'organisation du syndicat, prétextant que cette association pouvait s'occuper des conditions de travail, des infirmières, qu'il n'était pas du tout nécessaire que les gardes-malades se groupent en syndicat pour obtenir satisfaction. A un de leur Congrès, une Corporation fut formée et chargée de présenter un Bill à Québec. Le comité des Relations Ouvrières après avoir débattu la question durant plusieurs mois, sur une opinion légale de Me Pigeon, décréta que L'Association des Infirmières de la P. de Q. n'avait pas juridiction pour négocier des contrats de salaire et de conditions de travail, qu'elle ne devait s'occuper que du côté professionnel, et qu'il y avait place pour un syndicat libre et indépen-

dant qui aurait pour rôle de réglementer les salaires et les conditions de travail.

— Les salaires étaient-ils élevés, à ce moment là ?

— Avant l'arrivée du syndicat, les infirmières graduées gagnaient entre \$35 et \$50 par mois. L'arbitrage leur donna une majoration de salaire allant de \$135 à \$160. par mois, avec une rétroactivité de 11 mois. Plusieurs reçurent de \$700 à \$1,000 en rétroactivité. Il faut dire qu'elles avaient attendu pour la peine.

— Comment réagit le milieu des hôpitaux à l'idée de la fondation d'un syndicat ?

— On essaya de congédier des infirmières, par exemple celles qui avaient cinq ans de pratique, pour les remplacer par des plus jeunes. Par la suite la méthode de négociation changea et le contrat suivant contenait une échelle de salaires avec classification. Les infirmières réagirent assez bien, mais le milieu était peu habitué à l'idée du syndicalisme. Les employeurs qui, pour plusieurs d'entre eux, siégeaient au Conseil des Hôpitaux de Montréal, et à l'A.P.I. étaient beaucoup plus portés à défendre les intérêts de leurs communautés que ceux des infirmières. Surtout, le Conseil des Hôpitaux se refusait d'admettre l'installation de syndicats dans les hôpitaux. L'opposition faite au syndicat était telle qu'avant d'embaucher une infirmière, on s'inquié-

taut de savoir si elle était membre du syndicat.

Par la suite, on organisa des campagnes contre le syndicat et on établit même une échelle de salaires qui se rapprochait de celle faite par le syndicat.

— Au début, les membres étaient-ils nombreux ?

— Il y avait 555 membres. En 1947, 180 membres, infirmières à l'emploi de la Cité de Montréal, furent transférées au syndicat des Fonctionnaires Municipaux de Montréal. En 1948, le syndicat changea de nom et prit celui d'Alliance des Infirmières. Le terme syndicat créait trop de difficulté chez les nouveaux membres dont plusieurs le trouvaient pas assez professionnel. Voilà en gros les premières luttes qu'eut à mener l'Alliance des Infirmières pour continuer à vivre.

— Les débuts furent en effet assez mouvementés. Voici ce qu'ajoute Garde Boisvert, qui s'occupe activement de l'Alliance aujourd'hui.

— Aujourd'hui, l'infirmière comprend beaucoup plus qu'avant la nécessité de faire partie du syndicat. Toutefois, plusieurs employeurs n'aiment pas plus qu'au début cette idée de syndicalisme. L'organisation est donc très difficile, car l'infirmière durant ses trois années d'étude subit des influences diverses. Ce n'est qu'une fois graduée qu'elle peut s'informer et combattre librement. Même à ce moment-là il lui faut beaucoup de cran et de convictions syndicales.

R. G.



Le Courrier de Radio-Parents, l'une des émissions que Radio-Canada consacre, chaque semaine, aux problèmes de l'éducation des enfants, est entendu le mardi matin, de 9h. 05 à 9h. 30, au réseau Français, et mis en ondes par Marcelle Barthe. Dans notre photo, on aperçoit le professeur Claude Mailhot, docteur en psychologie, et son épouse Magdeleine, assistante sociale, qui sont chargés de résoudre les problèmes qui leur sont soumis.

Avant detourner la page

Et voilà, c'est fini. L'arbre de Noël gèle tranquillement sur la galerie d'en arrière, les jouets ont déjà pris un petit air ancien, et les parents soupirent comme après une grosse journée de travail; ils pourront enfin se reposer. Les Fêtes sont passées. Une année nouvelle commence.

Pourtant, avant de tourner complètement la page, je jette comme malgré moi un coup d'oeil en arrière, une dernière fois ...

Je ne veux pas m'attarder aux chagrins, même aux peines; celles qui meurtrissent et qui marquent notre vie d'adulte. Je ne veux voir que ces yeux émerveillés d'enfants découvrant les bougies de l'arbre de Noël; que les petites têtes brunes qui sont penchées sur Marie et Joseph; "Pourquoi le petit Jésus n'est pas dans la crèche, demanda Claude, à un Noël déjà loin." "Il sera là qu'à Noël, il n'est pas encore sorti du ventre de sa maman", lui avait répondu les cinq ans de son frère.

Pour la première fois, à ce Noël-ci, j'ai réalisé à quel point ils avaient grandi. Pourtant, ils ne forment à eux cinq, que vingt-cinq ans de la vie d'un homme. Cette impression vient peut-être du fait qu'ils n'ont jamais été aussi compréhensifs. "Qu'est-ce que tu aimerais recevoir, toi, aux Fêtes? ..." Tu sais maman, mon petit ami, il n'aura pas de jouets, lui, sa maman dit qu'il a trop besoin de vêtements. Alors, donne-moi ce que tu voudras." Compréhension et sagesse des enfants. On se leurre souvent, on les croit trop petits pour une réalité qui n'est ni rose, ni bleue, et ils nous surprennent avec un enseignement qui n'est pas le nôtre, non de paroles et de conseils, mais celui de la vie que le monde extérieur et l'amitié leur apportent.

Et, cela ne leur enlève pas ce goût du merveilleux, de l'imaginaire. Le Père Noël n'a jamais été bien réel à la maison. Tout le monde sait que c'est un monsieur costumé pour amuser les enfants. Et, malgré cette certitude, les plus petits s'exclament en le voyant dans les journaux, et les comptent dans les vitrines des magasins. Et, voici que quelques jours avant ce dernier Noël, je surprends une conversation entre deux de mes gars: "C'est le père Noël qui vient porter les cadeaux?" "Ben non, c'est un monsieur, le Père Noël il reste dans la voiture." Et, l'ainée, qui elle, ne se paye pas d'illusions, ne dit mot pour rétablir les faits. Peut-être au fond d'elle-même, un peu comme moi, à ce moment-là, regrettait-elle de ne pouvoir y croire ...

Aussi bien tourner la page, car à continuer ainsi j'arriverais peut-être à la conclusion que c'est beaucoup plus difficile, plus ingrat, et moins amusant d'être des grandes personnes.

Et, il est vraiment trop tard pour regretter ...

Renée G.

BAS DE NYLON

AVEC COFFRET A BIJOUX 90c



Voici une offre réellement sensationnelle pour anniversaire ou cadeaux de fêtes. "Une paire de Bas Nylon, de première qualité, d'une valeur de \$1.50, de couleur neutre ou Bas Blancs pour Gardes-Malades." Chaque paire est contenue dans un joli coffret à bijoux.

Vous obtiendrez une paire de ces superbes bas en incluant dans une même enveloppe, 50.90 avec un bouchon d'un de nos 15 produits Mathieu (SIROP, NERVINE, INHALATEUR MATHIEU, etc.). Postez-nous le tout en donnant la couleur, la pointure, votre nom et adresse en lettres carrées. Nous n'acceptons pas de C.O.D. ni de chèques. L'offre expirera le 1er janvier 1957.

La Cie J. L. MATHIEU Liée, Sherbrooke

Joliette

Lors d'une de ses dernières assemblées, le Syndicat Catholique et National, qui groupe les employés de la construction, a tenu ses élections annuelles.

Tous les officiers sortant de charge ont été réélus à leur poste, à l'exception de M. Marcel Paré, qui a été élu représentant des électriciens.

Les officiers pour l'année 1955-1956, seront: MM. Alcibiade Latendresse, président; Alfred Beaucage, vice-président; Jean Ducharme, secrétaire-archiviste; Adrien Ducharme, secrétaire-trésorier; Jean-Louis Toupin, secrétaire-financier, et Noël Lacas, agent d'affaires.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Avis important

Les membres de l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers sont priés de prendre note que la prochaine assemblée générale aura lieu le lundi 16 janvier courant en la salle de l'union et que les délibérations seront bilingues comme d'habitude.

Les membres de l'Exécutif ont reçu la démission de l'un de leurs membres et cet item fera probablement l'objet d'une discussion. Plusieurs autres problèmes seront aussi portés à l'attention des membres.

* * *

Un vétéran prend sa retraite

L'un des plus vieux employés de la compagnie a pris sa retraite vendredi dernier. Il s'agit de M. Jock Blair qui a été à l'emploi de la Canadian Vickers pendant plus d'un quart de siècle et qui prend un repos largement mérité.

* * *

Le soleil ne paraît pas pour le syndicalisme

Même si l'on nous vante le climat de la Floride, il reste que ce climat n'est pas plus favorable au syndicalisme que celui de la froide province de Québec. Des nouvelles récentes nous apprennent que les propriétaires des luxueux hôtels de Miami n'admettent pas que leurs employés se regroupent sous la bannière du syndicalisme. On répète que la direction de l'hôtel Fontainebleau de cette ville vient de forcer ses employés à signer une déclaration attestant qu'ils sont satisfaits de leurs conditions de travail et qu'ils ne désirent pas être protégés par un syndicat. Le tout

aurait été obtenu sous la menace de perte d'emploi.

* * *

Geste apprécié

Les employés de la Canadian Vickers ont grandement apprécié le geste de la compagnie qui, lors de la récente vague de froid a mis à la disposition de ses employés des tracteurs et des camions de touage pour aider au départ des autos réfractaires au froid et incapables de démarrer.

* * *

Encouragez votre équipe

Le club de hockey des employés de la Canadian Vickers a connu un début de saison encourageant en remportant la victoire contre presque toutes les équipes du circuit et en réussissant à maîtriser les équipes réputées. D'un autre côté, il est décourageant de constater que notre équipe ne reçoit pas beaucoup d'encouragement de la part des travailleurs de la compagnie. Qu'on se dise donc que l'équipe actuelle présente du beau jeu et qu'on fasse un effort pour encourager nos joueurs.

* * *

Syndiqués à 100 p. 100

Quelques employés n'ont pas encore donné leur adhésion au syndicat et par ce fait privent leurs compagnons de travail de la force que représente un syndicat qui groupe 100 p. 100 des travailleurs. C'est actuellement la force du nombre qui constitue le principal appui dans les négociations afin d'obtenir de meilleurs avantages. Par ailleurs, ceux qui ne sont pas encore membres ont une dette de reconnaissance à payer au syndicat qui leur a valu les avantages actuels.

M. Joseph Parent réélu président du Syndicat des Employés de Garage

Le Syndicat Catholique des Employés de Garage Inc. au cours de son assemblée générale tenue le 22 novembre dernier a choisi les officiers qui auront à diriger le Syndicat pour l'année 1955-56.

Les élections ont été tenues sous la présidence de M. Adalbert April, président de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada Inc. M. Joseph Bouchard, agissait comme secrétaire.

Président: M. Joseph Parent, réélu pour un 17ème terme, 1er vice-président: M. Antoine Ouellet, réélu, 2ème vice-président: M. Eugène Paquet, réélu, secrétaire: M. Roger Fiset, réélu 20ème terme, assistant-secrétaire: M. Joseph Bouchard, réélu, secrétaire-

financier: M. Jacques Martin, réélu, trésorier: M. Adéard Mainuy, réélu, 21ème terme, sentinelle: M. Raymond Parent, réélu, gardien: M. Edouard Lamonde, réélu.

M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier du Syndicat a béni les officiers.

Le Syndicat Catholique des Employés de Garages qui groupe actuellement au delà de 90 membres, a une convention collective particulière signée avec l'Association des Marchands Détaillants, (Section de l'auto-voiture et station de service), de même que plusieurs autres conventions particulières signées avec d'autres employeurs.

En plus du Syndicat des Employés de Garages Inc. il existe deux (2) autres Syndicats dont

celui des employés de Pièces et Accessoires d'Automobiles Inc. et celui des Employés de Garages du Q.R.L. & P. CO. INC. formant un total de 1200 membres.

Les trois syndicats mentionnés qui groupent la plus grande partie des salariés de l'industrie de l'automobile dans la région de Québec ont comme agent d'affaires, M. Roger Fiset lequel s'occupe d'organisation de négociations, de règlement de griefs, de placement. La plupart des employeurs, membres de l'Association ou signataires à des conventions particulières, lorsqu'ils désirent des employés qualifiés font leur demande aux trois syndicats intéressés et ceux-ci s'acquittent de ce devoir dans la mesure du possible.

QUEBEC

Monsieur Alexis Bérubé a été réélu pour le 8e terme consécutif président du Syndicat National Catholique des Services Hospitaliers Inc.

Les autres officiers élus sont: vice-président, Alexandre Fiset, 6e terme; secrétaire-archiviste, Hervé Rousseau 19e terme; assistant secrétaire-archiviste, Laurent Rhéaume premier terme; secrétaire-correspondant, Adéard Bouchard, 2e terme; secrétaire financier, Antoine Massé 12e terme; assistant-secrétaire financier, Roland Houde, 10e terme; secrétaire trésorier, David Asselin, 4e terme; gardien, Pierre Lavoie, 3e terme; sentinelle, Noël Lagacé, 2e terme.

M. Wilfrid Brousseau est agent d'affaires de ce Syndicat depuis 10 ans. Les élections ont été présidées par M. Adéard Couture, président de la Fédération Nationale Catholique des Services, Inc.

SOREL

Le Syndicat Catholique et National des Débardeurs de Sorel Inc. a tenu ses élections lundi le 12 décembre dernier.

Le nouveau conseil est composé des officiers suivants:

Président, Gérard Cournoyer; 1er vice-président, Albert Lauzon; 2ème vice-président, Joseph Brûlé; secrétaire, Marcel Gladu; trésorier, Gérard Jutras; directeurs, Raymond Cournoyer, Albert Duhaime, Jean TAILLY.

L'Assemblée était sous la présidence de M. Roland Salvail, Président des Syndicats Nationaux de Sorel et M. Lucien Kiopini, agent d'affaires du Syndicat des Chantiers Maritimes, agissait comme secrétaire.

QUEBEC

M. Gérard Fecteau, de l'"Action Catholique", a été réélu par acclamation, samedi, le 19 nov., pour un 2e terme, président du Syndicat des Journalistes de Québec. Les autres membres du bureau de direction sont: Mlle Germaine Bundock, du "Soleil", et M. Raymond Brançon, de l'"Événement-Journal", vice-présidents réélus, M. André Roy, du "Travail", secrétaire réélu; M. Gérard Tremblay, de l'"Action Catholique", trésorier élu. Ces élections annuelles furent présidées par M. Benoît Fleury, de l'"Action Catholique".

Trois-Rivières

Chez les employés de la Commission scolaire

Le Syndicat National catholique des employés de la Commission scolaire des Trois-Rivières, Inc. a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1955-1956.

Les officiers élus sont: MM.

Hector Marois, président; Armand Rhéault, vice-président; J. Philippe Lemay, secrétaire; Arthur Cloutier, trésorier; Antonio Beaumier, assistant-secrétaire; Josaphat Boucher, assistant-trésorier; Donat Lemire, gardien, et Adolphe Hardy, sentinelle.

MM. Hector Marois, Armand Rhéault et Antonio Beaumier ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières et district.

M. Arthur Cloutier a été nommé délégué au fonds mortuaire.

L'Alcan nie...

(Suite de la page 1)

mule que celle-là qu'il trouvait assez drastique. La Compagnie répondit qu'elle n'en avait pas d'autre.

Entre temps, la situation continuait d'empirer et la Compagnie informa de nouveau le Syndicat que le ruissellement des eaux était très bas et qu'en dépit de la réduction déjà faite de la production, elle produisait en utilisant 20 p. 100 de ses réserves d'eau. Et elle ajouta alors qu'il fallait s'attendre à la fermeture de 8 autres salles de cuves: ce qui voulait dire la mise à pied de tout près de 1,000 hommes, dont quelques-uns auraient peut-être jusqu'à 5 ans d'emploi au service de la Compagnie.

Le Syndicat, soucieux de protéger ses membres, demanda à la Compagnie si le fait pour les employés de prendre leurs vacances en hiver pourrait maintenir au travail plusieurs centaines d'employés. La Compagnie admit que cette mesure permettrait de garder plus d'employés au travail mais elle refusa de donner des garanties mathématiques sur ce point au Syndicat. Le Syndicat fit alors des suggestions comme par exemple, le taux et quart pour les vacances, l'octroi de boni aux employés comme cela s'était déjà fait en 1947, alors qu'il y eut une grande réduction de personnel, mais la Compagnie refusa tout simplement. Elle se plaignit d'avoir sur les bras pour \$20,000,000.00 de matériel dans la cour, des difficultés qu'elle avait avec les lignes de transmission électrique à Kitimat. Toutefois, elle admit qu'elle faisait plus d'argent que par le passé et que sa main-d'oeuvre à Arvida lui donnait un excellent rendement.

M. Plourde, commentant l'attitude de la Compagnie, déclara

que celle-ci niait sa responsabilité sociale à l'endroit de sa main-d'oeuvre et qu'elle semblait plus intéressée à son bauxite et son charbon qu'à ses ouvriers. Ainsi si la Compagnie acceptait de donner une allocation de vacances aux employés pendant l'hiver, cela lui coûterait à peine \$80,000.00 et empêcherait 400 employés d'être congédiés, mais l'Alcan ne veut rien faire dans ce sens pour aider ses ouvriers.

Si la British Aluminum était établie à Sept-Îles, peut-être que l'Alcan porterait plus d'intérêt et d'attention à sa main-d'oeuvre qui l'a si bien servie jusqu'ici. Mais le danger n'existe pas. Aussi l'Aluminum se contente-t-elle d'avoir une sympathie tout à fait platonique à l'endroit des ouvriers qu'elle jette sur le pavé dans cette période censée joyeuse des Fêtes.

A la fin de cette assemblée, les syndiqués votèrent énergiquement une résolution de protestation contre l'attitude indifférente de la Compagnie devant le congédiement possible de 1,500 employés en cette période-ci de l'année. Les membres demandèrent également au Syndicat d'inviter tous les corps publics et associations privées à protester auprès de la Compagnie contre son refus d'appliquer d'autre remède pour solutionner le problème actuel. Avant de mettre à pied ses employés, l'Aluminum devrait consentir à faire des sacrifices réels dans d'autres domaines, tels que ceux suggérés par le Syndicat, pour faire face à la situation nouvelle créée par le manque d'électricité.

A l'heure actuelle, des comités de citoyens sont formés afin d'empêcher que la misère trop grande s'installe dans de nombreux foyers tandis que s'organisent des protestations de masse contre la politique de l'Alcan.

You Have 365 Tomorrows

From the first day of this New Year, there will be 365 fresh opportunities for you to make 1956 a happy productive year. From your viewpoint as a member of our union the opportunities are manifold... here are just a few suggestions.

There will be an opportunity to re-examine the benefits which your membership has provided... to inventory the improvements in wages and working conditions which you now enjoy as a result of CCCL Union achievements.

Opportunity will invite renewal of your active interest in your union activities... to keep informed of situations which directly affect you... to enjoy the fraternal fellowship or other members, and offer your thoughts concerning the day-by-day problems of being a good union man.

There will be, during 365 tomorrows, an opportunity for you to become more active in community affairs, whether with your church, your schools, or with the many activities that help in making your community a better place in which to live. That is part of being a good trade unionist, too.

And it is very important to take advantage of each of the 365 tomorrows' opportunities of making 1956 a year of personal happiness and achievements for yourself... but you'll have to help a little.

C.C.C.L. ANNUAL BRIEF

The Unemployment Problem

If Canada can furnish aid to under-developed foreign countries, the Canadian population should be assured of a higher level of living standards and relief from unemployment.

The annual C.C.C.L. Brief presented to the Federal Cabinet last month treated this question in detail.

While complimenting the Government of its efforts to reduce unemployment and create more jobs the C.C.C.L. called upon greater intensification of ways and means to combat this serious problem.

Workers of 40 years of age and over are gradually filling the already overflowing ranks of the jobless.

Unemployment Problem

However, it is evident that our country, whatever be its desire to give its help to these nations, can do so only to the extent in which its own economic situation allows it to insure to its population a relatively high standard of living.

The prosperity of Canada is, on the other hand, largely linked with the possibility for Canadian workers to secure employment during the whole year. The winter of 1955 was particularly distressing for a large number of workers' families. Indeed, during March last, when unemployment reached its peak, 632,913 persons were looking for work. This figure represents a very high percentage if account is taken of the fact that the number of workers is established at approximately 5½ millions.

Happily, the revival occurred quicker than usual in spring. However, there is no lack of signs which permit to foresee that the number of unemployed will again be very considerable during the coming winter months.

The Canadian workers undoubtedly appreciate the efforts made during the last few years by the National Employment Service in order to stimulate employment during the cold season. The campaign of Winter employment has brought about good results and the Government has acted in such a way to award a certain number of contracts so that they may be carried out partly during this season. However, this is not sufficient. The Government would have to carry his research still further in order to find the technical methods and means which would be appropriate to reduce the seasonal changes in employment mainly in the economic sectors where the possibilities of improvement remain considerable.

On the other hand, if seasonal unemployment takes in our country such a serious character, it is because it is superimposed there to a permanent unemploy-

ment layer which it has been impossible to resorb until today.

We beg the Government to request the Royal Commission of Inquiry on the Problems of Canadian Economy to attach greater importance to this question of unemployment.

In order to solve this problem, the C.C.C.L. also considers that, as it had recommended in its previous memorandum, the Government should contribute towards the establishment of enterprise liable to insure to workers sources of steady employment through the medium of the Industrial Expansion Bank. We believe that the Bank should be authorized to loan more generously in order to stimulate the investments in the new and underdeveloped industrial sectors.

Last, the C.C.C.L. considers that in order to be better informed on the scope of unemployment in Canada, the statisticians of the Department of Labor and the National Employment Service should give the number of days of employment, every year, where workers do not receive any benefits. These statistics would be of great interest, and it should be possible to compile them. We believe that the two bodies should reach an agreement to make known the whole truth on unemployment in Canada.

Another Conference On Health Insurance

OTTAWA (CPA) — Representatives of all ten provincial governments will meet here with federal government officials on January 23 to discuss health insurance, federal Health Minister Martin has announced.

The discussions will cover the phases of a health services program, costs, methods of financing, administration and priorities in the development of the various services.

Here in detail are the proposals brought to notice of the Cabinet by the C.C.C.L. Unions on the unemployment crisis:

MONTREAL City Employees Launch Study Groups

At the recently held elections of the New Year, Rene Constant was re-elected president of the Municipal Employees Union of Montreal CCCL. A feature of the meeting was the union's decision to hold an extensive educational program for members this year. A series of 11 meetings will be held covering each branch of the union. The first study group will cover the administration of municipal business and the announcement of this study series was received with enthusiasm by the members. Many important and interesting subjects have been chosen for discussion and study and the series will no doubt prove very popular during the coming months.

Montreal

Nurses Win Salary Boost

Graduate nurses at three Montreal hospitals, St. Luke, Misericorde and Pasteur will receive a \$15.00 a month salary increase, beginning April 1, 1956, it has been announced by the Montreal Nurses' Alliance, an affiliate of the CCCL. The present basic wage is now \$195.00 a month.

Negotiations for the new collective labor agreement, which comes into force at the expiration of the present contract on April first, were conducted by Miss Regina Boisvert, R.N., treasurer of the Union and Pierre Vadboncoeur, adviser to the CCCL.

The hospitals were represented by J. H. Roy, president of the Montreal Council of Hospitals.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Memo To Members

Members of the National Union of Vickers Employees (CCCL) are advised that the next general membership meeting will take place at 5.00 p.m. Monday, January 16, and will be conducted bilingually as is usual. Your executive has received the resignation of one of its members and this will come up for discussion at this meeting. Other important items are on the agenda. Make it a point to attend.

* * *

Veteran Employee Retires

One of the old timers at Canadian Vickers retired last Friday. Jack Blair who has served the company faithfully for over a quarter of a century decided to take a well earned rest. Our best wishes for his future comes from the writer and all his fellow workers.

* * *

The "Mock" In Democracy

Yellow Dog contracts, once the bane of union workers, have been revived by the swank Florida hotel operators, whose employees have been on strike for many weeks. Reports have been received that the Fontainebleau management in Miami Beach had forced their employees to sign a statement declaring satisfaction with working conditions, wages, and that employees did not want Union representation. Affidavits secured by the Hotel and Restaurant Employees' Union testify that such "yellow dog" contracts were obtained from employees on the threat of losing their job if they did not sign. Home of the Brave and Land of the Free!!!!

* * *

The Tumultuous Twenties

"The Union man is not so cocky as he used to be. In a

little while, he will be ready to eat out of his boss' hand. Employers are getting 50 per cent more production out of labor, and are getting it for less wages. Workers will be willing to take less than they are now receiving, and to work harder for it. We can tell them who is running things. The worker at last begins to realize where he belongs".

This virulent outburst of anti-unionism was issued by S. S. King, president of the National Association of Sash, Door and Millwork Manufacturers, way back in 1920 when President Harding was elected and when Big Business Bosses were "feeling their oats". It is a pity that the late Mr. King did not live long enough to realize how wrong he was.

* * *

Grateful

During the recent bitter cold spell, many members experienced difficulties in starting their cold motors and we have been asked by these members to express their thanks and gratefulness for the company's gesture of placing tractors in parking grounds to give these stalled cars a start.

* * *

Support Your Team

Vickers Hockey Team got away to a flying start this season and has been going strong since the opening of the current season, taking on and defeating some of the crack teams in the league, but it is very discouraging indeed to observe the scarcity of rooters from Canadian Vickers at these games. The boys who make up the Vickers Hockey Team are playing first class hockey and are striving to hold the edge they have at present. Come on fellow employees, how about a little more support for your hockey team?

* * *

Calling All Free Riders

To those employees who have as yet failed to sign a Union application card, this is an open invitation to do so without delay. The greater the number of Union members, the greater the bargaining power of the Union to secure better wages, better working conditions and added benefits for all the workers. To show your gratitude for already getting these benefits through the Union's efforts contact a Union steward and sign up now.

* * *

Taking An Interest

Now that we are beginning another new year, attendance at our Union meetings in greater numbers would be a most appropriate resolution to make. May we refer you to the article on Union support which appears in "The Editor's Opinion" under the heading "365 Tomorrows" in this issue. It is most opportune with the advent of a new year.

Aluminum Co. Shows Sharp Rise In Profit

MONTREAL (CAP) — The Aluminum Company of Canada Ltd. made a net profit of \$30,628,635 in the first nine months of this year, a sharp increase over the \$25,565,924 profit total for the same period in 1954.

Aluminum Ltd., of which AL-CAN is the largest operating subsidiary, showed a 38% profit increase in its operations for the January-September period this

year, compared with last. Net profit for the first three-quarters of 1955 jumped to \$36,776,325 against \$26,904,220 a year earlier.

Despite the greatly increased profits made by the Aluminum Co. of Canada, Canadian taxes paid by the organization registered a substantial drop to \$12,725,025 compared with taxes for January-September 1954 of \$15,603,613.